



## Comité Technique Académique Montpellier

12 novembre 2021

### Compte rendu FSU

Mme la rectrice a ouvert ce CTA se félicitant de la maîtrise académique de la situation sanitaire depuis la rentrée des vacances d'automne.

**Après lecture de la déclaration préalable de la FSU** (voir document joint), Mme la Rectrice y a répondu en indiquant qu'elle ne se lancerait pas dans l'exercice de faire le bilan du quinquennat en matière d'Education avant d'insister sur les efforts faits en matière de défense de la laïcité... au niveau académique, ainsi que les moyens en ETP accordés à l'académique depuis... 2020. Il est reconnu que les difficultés de remplacement « *restent un sujet* » et le service rendu dans le cadre de l'école inclusive « *n'est pas encore d'assez bonne qualité* ». Concernant les personnels ATSS, la mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire se fera sur la fiche de paie de décembre.

**Le CTA a ensuite été informé de la carte académique des PIAL** (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés). La coordination académique de l'école inclusive est assurée par un nouveau conseiller auprès de Mme la Rectrice. Un guide académique va être envoyé à tous les établissements. Concernant la nouvelle grille de rémunération des AESH, elle va être effective sur la fiche de paie de novembre de ces personnels. L'expert AESH de la FSU, appelé à siéger au CTA, a pu dénoncer que cette carte n'inclue pas tous les établissements privés sous contrat qui participent à l'école inclusive. Le rattachement d'écoles varie de 2 à 35 selon les pôles, ce qui peut avoir des incidences particulièrement négatives pour les conditions de travail des personnels. Enfin, il a pu signifier que les avenants aux contrats se font de manières très diverses d'un pôle à un autre avec pour conséquence des revalorisations toujours pas engagées pour certains contrats d'AESH. Mme la Rectrice a indiqué que les frais de déplacements des personnels seront pris en charge et que le Rectorat tente d'améliorer la quotité moyenne horaire des contrats proposés pour essayer d'aller le plus possible vers des contrats à temps plein. Elle s'est dit favorable à la tenue d'un GT académique auquel seraient invités des coordonnateurs de PIAL pour travailler l'ensemble des points problématiques, avant de quitter la séance.

**Le bilan de rentrée 2021 a ensuite été abordé** : les collèges conservent leurs effectifs, les LP connaissent un fort recul (près de 600 élèves de moins qu'à la rentrée 2020), les LGT plutôt une hausse au profit de la voie générale. Est constaté un vrai décrochage des demandes en 2<sup>nde</sup> professionnelle au profit des CAP. Le manque de lisibilité et de sens de la réforme de la Voie Pro voulue par Blanquer (seconde à famille de métiers, co-intervention, chef d'œuvre...) est confirmé comme hypothèse possible par les services du rectorat, analyse que nous faisons depuis 3 ans... Pour l'orientation en première, certaines séries technologiques (ST2S et STI2D) poursuivent leur affaiblissement en nombre d'élèves du fait de la « concurrence » de certains enseignements de spécialité de la voie générale, ce qui prouve pour la FSU que la réforme des lycées n'a pas permis de résoudre, malgré les discours ministériels, l'érosion des inscriptions en voie technologiques, voire à aggraver la situation pour une partie des séries. Il a été constaté cette année un très gros

écart (1,8 %) entre les effectifs constatés et les effectifs prévus, en particulier en LGT (-1487), en LP (-1061) et en postbac (-382) expliqué par la hausse des départs vers l'apprentissage, de meilleurs résultats aux baccalauréats et un flux entrant d'élèves considérés comme présents en 2020-2021 mais effectivement absents. Comme pour confirmer cette fuite en avant vers l'apprentissage, le rectorat précise qu'il reçoit des demandes quotidiennes d'autorisation d'ouverture de CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Nous avons rappelé, en déclaration liminaire, que cet emballement coïncide avec la loi de 2018 libéralisant la création de CFA et le soutien financier du gouvernement à l'apprentissage (au détriment de la formation initiale sous statut scolaire). Pour le 1<sup>er</sup> degré public, la baisse académique est de 2004 élèves de constats à constats mais seulement de 261 élèves par rapport aux prévisions 2021. L'enseignement privé sous contrat reste dans un niveau de 11,5 %, la progression se faisant plutôt dans le privé hors contrat par le biais de l'instruction en famille. L'augmentation sensible dans le privé (+319 élèves) questionne.

Les tendances en termes d'effectifs : à la baisse dans les 5 départements pour le 1<sup>er</sup> degré ; en plateau pour le second degré

Les structures ont été ajustées durant l'été dans le second degré : 13 divisions ouvertes en collèges (surtout en classe de 6<sup>e</sup> dont 9 dans le département de l'Hérault) alors que 11 divisions ont été fermées en lycées (surtout en premières professionnelles, technologiques et générales). 15 équivalents temps plein du « plan jeunes » ont permis l'ouverture de deux classes passerelles et d'une FCIL et ont permis d'augmenter les capacités pour 9 BTS.

#### **Le CTA a ensuite été amené à voter sur des mesures d'évolution du réseau des EPLE :**

- Concernant **la création du collège Port Marianne (Hérault)** à la rentrée 2022, un **vote unanime en pour** a été effectué. La FSU a cependant demandé la tenue d'un GT pour retravailler la carte des agences comptables de l'Hérault. Pour notre administration, cette carte sera revue seulement en 2024-2025 avec l'ouverture de trois autres établissements : un lycée à Cournonterral, un collège à Juvignac et un collège dans le biterrois.
- **Concernant le projet de fusion du LGT et du LP Joliot Curie de Sète, la FSU s'y est opposée** en faisant valoir « l'expérience » de fusions plus anciennes qui ont provoqué à an +1 ou an +2 des suppressions de postes. Le LP a une identité clairement identifiée auprès des familles et du monde professionnel local qu'il risquerait de perdre par la fusion, mettant ainsi à mal la structure complète du futur LPO en concurrence avec l'enseignement privé local. Les deux CA des lycées ont voté contre ce projet. Enfin, le CHSCT n'a pas été réuni pour formuler un avis sur ce projet, ce que nous déplorons. **Résultat du vote : unanimité contre.**

Le dernier point à l'ordre du jour de ce CTA été le **vote à l'unanimité du procès-verbal du Conseil académique de formation du 26 mai 2021.**

#### **La FSU avait déposé des questions diverses :**

- **Nombre de demandes de ruptures conventionnelles** : 6 dans le second degré, 12 dans le premier dont 2 déjà accordées
- **Nombre de démissions en 2020-2021 et depuis le début de cette année scolaire** : 6 dans le premier degré et 18 dans le second degré.

- **La demande de fichiers pour obtenir les DGH et les effectifs réels des lycées à la rentrée 2021 semble poser des problèmes.** Etonnant alors que ceci est possible pour les collèges... Les montants des IMP par établissement seront transmises prochainement.
- **Le bilan chiffré des inscriptions d'élèves dans les nouveaux EDS EPPCS** nous a été communiqué et il a été indiqué qu'un travail était en cours jusqu'en mars en relation avec les chefs d'établissements et le corps des IPR pour développer cet EDS sur d'autres lycées. Pour l'année 2021-2022 cet enseignement concerne 120 élèves dont 40 filles : 36 élèves sur le lycée Camus de Nîmes, 48 au Lycée Jean Moulin de Béziers, 25 sur le lycée Renouvier de Prades, 11 sur le lycée Privé sous contrat Nevers à Montpellier.
- **L'académie a fait remonter au Ministère la demande de création de postes Pop** (postes à profil hors barème) : 9 en premier degré et de 6 en second degré **mais a refusé d'informer le CTA sur les critères retenus pour ces postes profilés.** Cette situation sera évoquée lors du GTA puis du CTA réunis d'ici le 3 décembre pour travailler le bilan des lignes directrices de gestion académiques.
- Enfin, concernant la **procédure relative à la Protection sociale complémentaire (PSC)**, une information va être envoyée à l'ensemble des agents dès que la plateforme Colibris aura la capacité de recevoir les dépôts d'attestations des mutuelles qui **ne devront être transmises seulement par les agents qui ne sont pas en précompte** (avec part mutuelle non prélevée sur leur fiche de paie).

Les élus FSU au CTA de l'Académie de Montpellier